

Rapport de la commission « Finances et Administration » sur le budget de fonctionnement et le plan des investissements 2021 – partie 2

Mesdames, Messieurs,

Réunie en séance mercredi 4 novembre 2020, la commission « Finances et Administration » a terminé d'examiner le budget de fonctionnement et le plan des investissements 2021, présenté par le Conseiller administratif en charge des Finances et de l'Administration, Monsieur Vonlanthen, ainsi que par le chef du Département des finances, Monsieur Yves Duchosal.

La commission reprend l'examen du budget, qui avait débuté le mercredi 28 octobre 2020.

Afin de prendre en compte l'effet RFFA, suite à des discussions entre l'ACG et le canton, le canton redistribue en partie l'IFD. Bernex touchera CHF 327'425.-. Cette somme atténue l'effet RFFA : le déficit créé par la réforme est moins important pour la commune.

5451.0000 Crèche administration et exploitation

Les écarts entre le budget 2020 et 2021 sur les pertes de gains sont dus à un nouveau mode de calcul : ils ont été calculés par rapport aux trois dernières années, et sur la base de la masse salariale comme recommandé par la Cour des Comptes.

5451.0001 Bâtiment de la crèche, ch. du Signal 19

La ligne sur le personnel intérimaire concerne la conciergerie pendant les vacances du concierge.

5451.0101 Jardin d'enfants Bizules

La baisse de salaire est liée au départ à la retraite d'une personne et à l'engagement, pour la remplacer, de quelqu'un de plus jeune.

5451.0103 Jardin d'enfants du Creux

La baisse de la ligne liée à l'entretien des immeubles et due au fait qu'elle avait été surbudgetée en 2020, en raison de travaux à effectuer.

5710.0000 Subsidés, aides personnalisées

Le montant des aides ponctuelles a été ajusté aux besoins, cependant il est possible que cela ne soit pas suffisant en raison de l'augmentation des demandes liées à la crise économique traversée actuellement.

6150.0001 Routes communales

La baisse liée salaire du personnel permanent est due à un reclassement et le salaire du personnel auxiliaire a été calculé sur une moyenne.

La raison de l'augmentation des honoraires d'architectes n'a pas pu être donnée en commission mais des éléments seront donnés plus tard par courriel.

Les amortissements sont liés aux investissements qui sont prévues pour 2021.

6150.0008 Zones macarons

Le montant des amendes a été calculé sur une moyenne des années 2018-2019.

6190.0000 Centre administratif de voirie

La ligne concernant les cotisations (31300.008) concerne l'inscription au concours « Commune fleurie »

La facturation des frais de gestion concerne de la refacturation qui est faite au groupement pour le travail administratif qui avait probablement été oubliée d'être mentionnée pour le budget 2020.

6220.0000 Noctambus

La commission note qu'il faut rester attentif et vérifier sur une éventuelle rétrocession des TPG due au fait que le service a été suspendu entre mars et mai et est à nouveau suspendu.

7500.0001 Arboretum

Il est noté que les fruits de l'arboretum pourraient être mieux mis en valeur

7610.0002 Divers de l'énergie

Il est précisé que la commune a récemment été récompensée pour ses efforts en matière d'énergie et a reçu un prix pour son programme « Sortir du mazout ». Si ce prix devait avoir une incidence financière, cette dernière impacterait le budget 2020.

8900.0000 Gravières

Le revenu des gravières est en légère hausse mais toujours pas à la hauteur espérée. Les rentrées jusqu'à maintenant s'élèvent à environ 1.5 moi., bien en deçà des prévisions, car les volumes extraits sont beaucoup plus bas qu'escompté. Le CA est actuellement en discussion avec les graviéristes afin de voir ce qui peut être fait face à cette situation.

9630.0004 Hangar Grands-Buissons

La question de l'opportunité de récupérer ce terrain stratégique et déclassé, propriété de la commune, devrait faire l'objet d'une réelle discussion dans la commission adhoc. Il serait intéressant de prospecter afin de voir les différentes options que peut offrir cette parcelle.

9630.0007 et 9630.0008 Fondation du logement et fondation de l'artisanat

Les lignes de facturation correspondent à la facturation des frais administratifs effectués par les services communaux et refacturés aux Fondations.

Après avoir passé en revue le budget, la commission s'attarde sur le plan des investissements 2021, qui avaient déjà été détaillés lors de la présentation du projet de budget. Les discussions portent essentiellement sur deux objets :

- La Ferme Agro-urbaine : certains commissaires relèvent que certaines personnes liées au milieu agricole se sont mobilisées en faveur du référendum sur la goutte et qu'il s'agit de questionner l'engagement des milieux paysans pour cette infrastructure. Il faut de plus noter que son coût est passé de 1mio à environ 5mio, notamment suite aux exigences de l'Etat et qu'il faudra rester attentifs à cette évolution.

- La véranda du tennis : il s'agit tout d'abord de revoir la convention avec le BTC avant de lancer quelques travaux qu'il soit.

Le travail étant terminé, le Président de la commission propose de passer aux votes finaux. Ainsi, la commission « Finances et administration » vous recommande :

Par 5 pour et 4 contre (9 membres présents)

- 1) D'approuver le budget de fonctionnement 2021 pour un montant de CHF 36'401'800.- aux charges et de CHF 33'711'800.- aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à CHF 2'690'000.-.

Cet excédent de charges se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF - 2'690'000.- et résultat extraordinaire de CHF 0.-.
- 2) De fixer le taux des centimes additionnels pour 2021 à 48 centimes.
- 3) De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2021 à 100 centimes.
- 4) D'autoriser le conseil administratif à emprunter en 2021 jusqu'à concurrence de CHF 19'607'000.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
- 5) D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2021 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

Par 9 pour, 9 membres présents

- 1) De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021 à CHF 30.-

Par 9 pour, 9 membres présents

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 389'200.- pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2021.

Bernex, le 10 novembre 2020

La rapporteuse Marie-Laure Graf